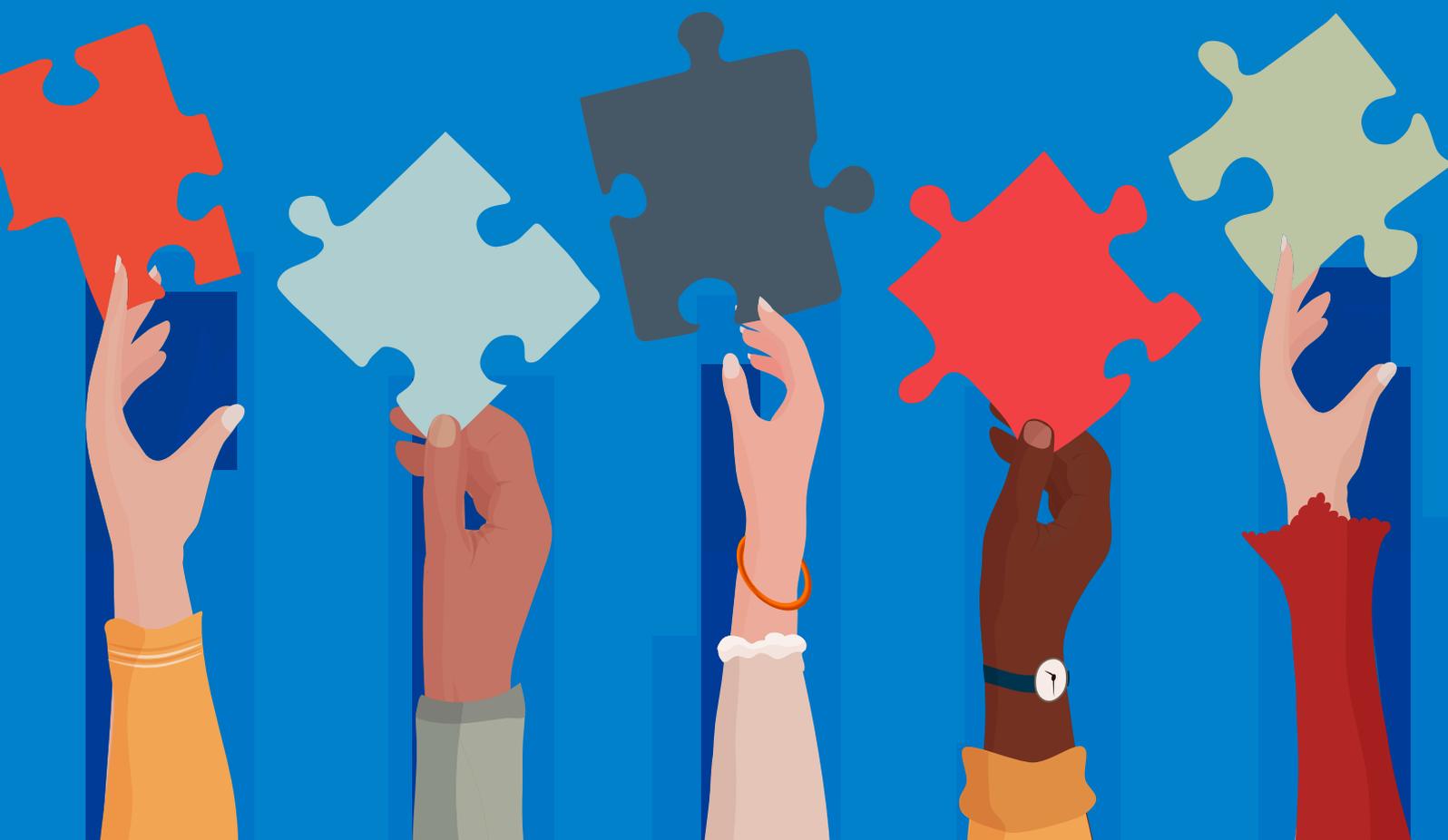


Dossier de presse

Lancement de la feuille de route landaise de l'attractivité des métiers de l'accompagnement

>Vendredi 10 mars 2023

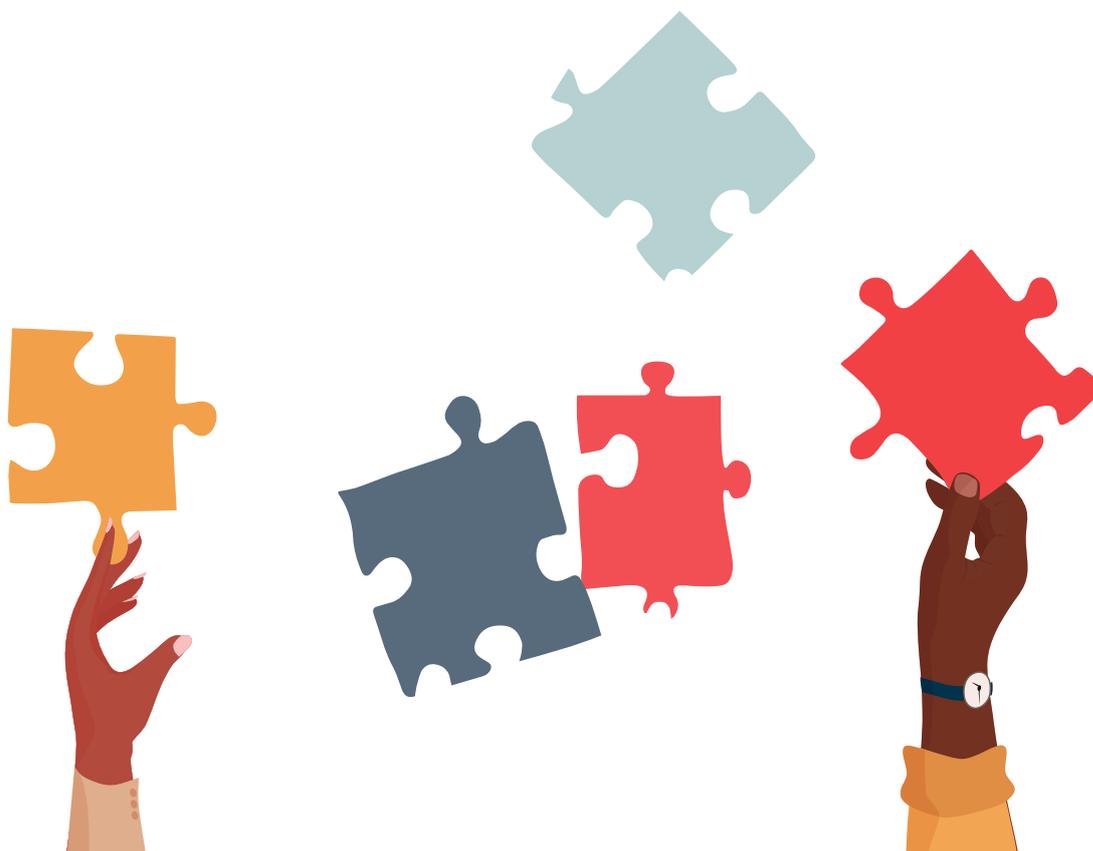




Face au défi du vieillissement de la population, à l'augmentation des situations de vulnérabilité et aux difficultés rencontrées par les personnes et les familles, il est plus que jamais urgent de soutenir et de valoriser les métiers sociaux et médico-sociaux de l'accompagnement.

Aides-soignants, éducateurs, accueillants familiaux pour personnes âgées et/ou handicapées, aides à domicile, etc., ces métiers sont exigeants, difficiles et indispensables. Ce sont eux qui mettent en pratique les politiques de solidarité décidées par les différents partenaires et institutions. Par ailleurs, la mobilité qui définit très souvent ces métiers confronte ceux qui les exercent à la hausse du prix de l'essence, et impacte leur pouvoir d'achat. La crise économique, les incertitudes sur l'avenir peuvent conduire les professionnels à s'interroger sur le sens de leur travail et son utilité publique. Une crise des vocations qui nécessite de la part des institutions et organismes concernés, un engagement fort et partagé.

Ainsi, en mars 2022, le Conseil départemental des Landes votait la mise en œuvre de l'orientation générale visant à mieux « Agir en faveur de l'attractivité des métiers de l'accompagnement ». Après le temps de la réflexion et de la co-construction, place aux actes ce 10 mars 2023 avec le lancement officiel de cette feuille de route collective.





FORMER, RECRUTER ET FIDÉLISER LES PROFESSIONNELS

L'objectif consiste à répondre aux deux problèmes majeurs rencontrés par les établissements et services sociaux et médico-sociaux dans les Landes : celui du recrutement et de la fidélisation des personnels. Un enjeu de taille qui nécessite d'activer des leviers à tous les niveaux possibles : insertion, formation professionnelle, qualité de vie et conditions de travail, perspectives de carrière, management et organisation du travail. Pour y parvenir, il s'agit de mettre en œuvre une politique durable, offensive et innovante, basée sur un engagement de chaque partenaire.

Cette feuille de route dépasse le cadre strict des métiers dits de l'autonomie. Le périmètre retenu est celui, bien plus large, des métiers de l'accompagnement, à savoir les métiers du travail social et les professionnels du soin, hors médecins, qui touchent aux secteurs de l'autonomie, de l'insertion, de l'enfance et des familles.

LES MÉTIERS CONCERNÉS EN PRIORITÉ

Aide-soignant, accompagnant éducatif et social (aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale), assistant maternel, assistant familial, accueillant familial pour personnes âgées et/ou handicapées, assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur pour jeunes enfants, éducateur spécialisé, encadrement administratif, médiateur familial, moniteur-éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale, aide à domicile, aide-ménagère, agent de sociabilisation...

Quatre leviers à renforcement simultanément

Des échanges préparatoires entre partenaires ont permis d'identifier quatre leviers à activer, en lien avec les priorités de notre département, les projets en cours et à venir portés par les acteurs locaux, et les politiques régionales et nationales.

Levier 1 – Mieux former et mieux recruter les futurs et nouveaux professionnels dans le cadre d'un vivier territorial dynamique (mise en œuvre d'un observatoire des emplois en tension, mise en œuvre de formations sur mesure, développement du recours à l'apprentissage, mutualisation et coopération entre les acteurs...)

Levier 2 – Fidéliser les professionnels en sécurisant leur parcours et en leur offrant des perspectives d'évolution de carrière (déploiement de démarches globales en qualité de vie au travail, création d'opportunités d'emploi, de formation continue et de valorisation des savoir-faire...)

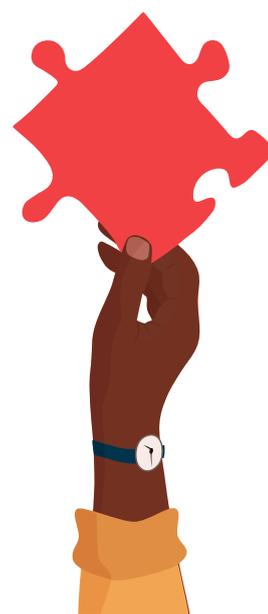
Levier 3 – Innover dans le management et les organisations de travail (soutenir les cadres intermédiaires et les équipes de direction, imaginer des modes de fonctionnement fondés sur l'auto-organisation...)

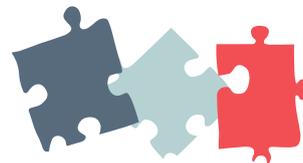
Levier 4 – Changer l'image, valoriser et sensibiliser aux différents métiers de l'accompagnement (plan de communication, événements locaux, engagements civique/citoyen...)

Au plus près du terrain

Un premier formulaire en ligne, recueillant avis, remarques et idées, a été partagé en décembre 2022 avec les différents acteurs des métiers de l'accompagnement. Au-delà des rapports produits sur le sujet au niveau national, le Conseil départemental des Landes souhaite, en effet, que le terrain et les réalités du quotidien, combinées à l'expérience, aux initiatives et aux compétences des nombreux partenaires, soient au cœur de la question de l'attractivité de ces métiers. C'est cette méthode pragmatique qui permettra d'aboutir à une analyse collective concrète et éclairée de la situation.

En 2023, un diagnostic précis de la situation des métiers de l'accompagnement dans les Landes sera fait, accompagné d'un travail avec l'ensemble des partenaires et acteurs (à travers notamment des rencontres territoriales qui se dérouleront les 27 et 28 mars). Ceux-ci agissent déjà et sont à l'écoute des professionnels et des structures qui répondent aux besoins des Landaises et des Landais quotidiennement.





CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES

En 2023, le Département poursuit son engagement et renforce sa politique sociale et médico-sociale avec plusieurs pistes d'actions nouvelles. Celles-ci seront soumises au vote de l'assemblée lors du budget primitif des 23 et 24 mars, pour une enveloppe totale de **500 000 €**.

- Engagement annuel de jeunes en service civique au sein des structures partenaires ;
- Développement dans les EHPAD et chez tous les professionnels de l'aide à domicile de QENA, un outil de mesure de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), en collaboration avec des chercheurs du Centre INSERM U1219 de l'Université de Bordeaux (questionnaire, diagnostic personnalisé et voies d'amélioration) ;
- Création d'un observatoire des besoins en recrutement des métiers de l'accompagnement, en cohérence avec la stratégie du Département concernant l'open-data ;
- Financement de contrats d'apprentissage dans les établissements sociaux et médico sociaux (ESMS) sur la base d'engagements contractuels ;
- Participation à des actions de formation portées notamment par l'Union départementale des centres communaux d'action sociale (UDCCAS) ;
- Financement d'études juridiques et budgétaires pour mutualiser les pratiques et les connaissances entre employeurs (perspective de création d'un groupement d'employeurs) ;
- Financement d'un ou de plusieurs postes de chargé de QVCT, au service des structures, de façon mutualisée ;
- Accompagnement des cadres et des dirigeants dans la recherche de nouveaux modes de management et d'organisations du travail avec les salariés (auto-organisation, par exemple) ;
- Développement de solutions de mobilité adaptées aux professionnels des métiers de l'accompagnement à domicile : en 2023/2024, expérimentation de différents types de mobilités possibles (véhicule de service, de fonction, mobilité douce, véhicule sans permis, etc). En 2024/2025, généralisation sur l'ensemble du territoire grâce à une mobilisation financière du Département.

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

La Région est compétente pour piloter, autoriser, financer les formations sanitaires et sociales et attribuer les bourses. La Région Nouvelle-Aquitaine a fait de l'attractivité des métiers un enjeu majeur de sa stratégie et s'est engagée sur diverses actions.

En adoptant en octobre 2021 son plan régional d'attractivité des métiers de l'autonomie et du grand âge, la Région s'est positionnée comme territoire d'innovation et d'expérimentation d'actions concrètes, autour de 5 axes :

- La formation : dès 2019, afin de réduire les tensions sur le recrutement, la Région a amorcé, avec le concours de l'Etat, une démarche de développement de son offre de formation ;
- L'accès à l'emploi : la réalisation d'une plaquette de présentation de tous les dispositifs à destination des prescripteurs pour présenter et valoriser l'offre de service de tous les partenaires. Le soutien et la valorisation de toutes les plateformes RH ;
- La transformation des organisations et la qualité de vie au travail : l'accompagnement du déploiement du dispositif I-MANO sur l'innovation managériale (animé par le Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine), un travail sur la recherche de modèles économiques pérennes, la poursuite du déploiement de l'expérimentation sur la mise en place de véhicules de location pour les salariés des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D) (effectif en Creuse et Gironde), le soutien des projets en faveur de la qualité de vie au travail des professionnels par l'activité physique adaptée, l'accès aux soins thermaux ;
- La communication ;
- L'animation par le contrat régional de filière, notamment en associant les partenaires afin d'assurer le suivi de ce plan.

ÉTAT

Les services de l'État sont pleinement engagés dans cette démarche, depuis l'automne 2021, à travers notamment le déploiement du Plan de réduction des tensions de recrutement. Les DDETS (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités)/ DDETSPP (Direction départementale de l'Emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations), sous couvert des Sous-Préfets d'arrondissement, et au regard de diagnostics de territoires réalisés, ont été amenées à définir des axes prioritaires. Un des axes définis dans le département des Landes priorise le soutien à la filière « bien vieillir, santé et médico-sociale ». Ce soutien se décline à travers diverses actions partenariales.

=> ARS NOUVELLE-AQUITAINE

Le volet RH du Ségur de la santé a permis de mieux rémunérer les métiers du soin et de l'accompagnement et de donner de nouvelles perspectives d'évolution de carrière. La thématique « Bien vieillir » du Conseil national de la refondation (CNR) a inscrit l'attractivité des métiers de l'accompagnement comme une priorité pour le gouvernement. En lien avec les collectivités territoriales, il est prioritaire de renforcer les synergies locales pour consolider la déclinaison du dispositif dans les départements.

Levier 1 - Mieux former et mieux recruter

Certaines personnes en recherche d'emploi ou de reconversion qui sont historiquement en dehors du secteur de l'accompagnement



peuvent avoir des compétences et appétences nécessaires pour exercer les métiers de l'accompagnement. Il est important de pouvoir les identifier et de leur proposer des parcours sur mesure, afin qu'ils puissent accéder à ces métiers. Certains, qui ont quitté le métier, peuvent souhaiter y revenir.

Perspectives 2023 : l'ARS Nouvelle-Aquitaine va participer avec Pôle emploi à l'identification de viviers de candidats pouvant rapidement rejoindre les métiers de l'accompagnement et du soin, et si nécessaire en leur permettant de suivre une formation adaptée.

Levier 2 - Fidélisation, qualité de vie et conditions de travail

Depuis 2017, l'ARS met en place plusieurs actions pour améliorer la Qualité de Vie et les Conditions de Travail (QVCT). A ce titre, 77 % des établissements et structures médico-sociaux landais ont engagé des actions liées à la QVCT. Ces actions portent notamment sur la prévention des troubles musculo squelettiques (TMS) et les risques psychosociaux (RPS).

Perspectives 2023 : l'ARS Nouvelle-Aquitaine va travailler avec Pôle emploi pour mettre en place un dispositif parcours « regards croisés » pour identifier, dès leur inscription à pôle emploi, les professionnels en sortie de parcours, et ainsi déployer des actions pouvant concourir à une fidélisation dans la filière. L'ARS va promouvoir également la « prévention des risques liés à l'activité physique (PRAPS) » par un ergonome et mettre en place un contrat de prévention avec la CARSAT. Elle participera également à la création d'un réseau de personnes formées au tutorat qui peuvent accompagner les premières semaines de prise de poste.

Levier 3 - Innover dans le management et les organisations de travail

L'évolution de l'offre des métiers de l'accompagnement et du soin est portée par des professionnels souhaitant développer leur autonomie et de la flexibilité pour répondre efficacement aux besoins. Ils souhaitent exercer leur métier autrement. L'ARS Nouvelle-Aquitaine agit pour accompagner la mise en place de ces nouvelles pratiques professionnelles au sein des établissements.

Perspectives 2023 : l'ARS Nouvelle-Aquitaine va mettre en place, dans chaque établissement, des équipes mobiles de prévention en EHPAD visant à instaurer une culture de la prévention, adaptée et individualisée, auprès de tous les personnels. Des actions de prévention (activité physique adaptée et prévention de la dénutrition) vont aussi être menées auprès des personnes âgées résidant en EHPAD.

Levier 4 – Changer l'image et valoriser les métiers de l'accompagnement

Le territoire landais dispose de plus de 4 300 places d'hébergement permanent en EHPAD et plus de 200 de places d'accueil temporaire ou de jour. Cette offre est complétée par plus de 2 850 places et services à destination des adultes et enfants en situation de handicap. Le virage inclusif, l'évolution des prises en charges qui intègrent des plateformes de services, s'accompagnent aujourd'hui de nouvelles pratiques ouvrant à ces métiers une dynamique de parcours professionnels et d'évolution de carrière.

Perspectives 2023 : l'ARS Nouvelle-Aquitaine sera partenaire de la Semaine des métiers en santé, organisée par Pôle Emploi du 24 au 28 avril 2023, en incitant les établissements à valoriser leurs démarches innovantes en matière de recrutement, de fidélisation et de qualité de vie au travail. Ce sera l'occasion pour les personnes en recherche d'emploi de rencontrer les professionnels du secteur de l'accompagnement qui témoigneront sur les réalités de leurs métiers, le sens qu'ils donnent à leur travail et les perspectives d'évolution.

=> PÔLE EMPLOI

Levier 1 - Mieux former et mieux recruter

Actions à venir en 2023 : identification de viviers de candidats pouvant rapidement rejoindre les métiers de la Santé, Aide à la Personne et du Bien Vieillir, avec la mobilisation renforcée des dispositifs de formation en emploi.

Levier 2 - Fidélisation, qualité de vie et conditions de travail

Actions à venir en 2023 : mise en place d'un parcours « regard croisé », par Pôle emploi et l'ARS, pour identifier dès leur inscription, les professionnels en sortie de parcours, fin de contrat, ou réorientation, et favoriser, par la mise en place d'un entretien co-conduit avec un professionnel de la filière et un conseiller Pôle emploi, l'identification d'actions pouvant concourir à une fidélisation dans la filière.

Levier 3 - Innover dans le management et les organisations de travail

Actions à venir en 2023 : mettre en place un processus d'accompagnement des nouveaux recrutés dans leurs premières semaines en emploi, afin d'identifier le plus en amont possible les risques d'abandon, décrochage, ou démission.

Levier 4 – Changer l'image et valoriser les métiers de l'accompagnement

Actions à venir en 2023 : En complément de la semaine des Métiers du Soins et de l'Accompagnement, qui se tiendra du 24 au 28 avril, Pôle emploi va initier des actions permettant le renforcement des actions de communication et découverte des métiers auprès des conseillers Pôle emploi, pour élargir les connaissances sur ces métiers et l'orientation vers la filière. En projet, le tournage de vidéos « témoignages » auprès des établissements recruteurs, afin de valoriser ces métiers, dans leurs différents contextes de travail.

CONFÉRENCE-DÉBAT : 10 MARS 2023 À PONTONX-SUR-L'ADOUR

« RELEVER LES DÉFIS DE L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE L'ACCOMPAGNEMENT DANS LES LANDES »

INTERVENANTS



Ancien directeur de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), **Denis Piveteau** est aujourd'hui président de la 5^e chambre de la section du contentieux du Conseil d'État. Fin 2019, le Premier ministre a confié à Denis Piveteau et Jacques Wolfrom une mission de préparation du lancement d'une stratégie nationale de déploiement de l'habitat inclusif. Ce rapport a été remis en juin 2020. En février 2022, Il publie le rapport « Experts, acteurs, ensemble... pour une société qui change. Choisir un métier du travail social c'est se donner le pouvoir d'agir, avec les personnes que l'on accompagne, pour faire advenir une société inclusive ».



Marcel Jaeger, professeur émérite, anciennement titulaire de la chaire de Travail social et d'intervention sociale du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Avant de prendre ses fonctions au CNAM, il avait occupé le poste de directeur du Centre d'aide par le travail pour personnes handicapées mentales de Montesson (Yvelines) puis de l'Institut régional du travail social (IRTS) de Montrouge (Hauts-De-Seine) et de Neuilly-Sur-Marne (Seine-Saint-Denis). Il a travaillé ensuite à la Mission nationale d'appui en santé mentale. Marcel Jaeger est membre de plusieurs instances d'études et de recherche dont le Conseil scientifique de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) et le Haut Conseil du travail social. Il est par ailleurs président de l'Unaforis (Union nationale des acteurs de formation et de recherche en intervention sociale).



Michel Laforcade est ancien directeur général préfigurateur de l'ARS Aquitaine-Poitou-Charentes-Limousin devenue Nouvelle-Aquitaine. Diplômé de l'Institut d'études politiques (IEP) de Bordeaux, titulaire d'un DEA en droit public fondamental et en droit de la santé, ancien élève de l'École nationale de la santé publique (ENSP, devenue EHESP), Michel Laforcade a exercé, avant ses fonctions à l'ARS, en tant qu'inspecteur à l'ex-direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) des Landes puis de la Charente. En 2021, il a été chargé de mission gouvernementale sur la question de l'attractivité des métiers de l'autonomie.

MODÉRATEUR



Cyprien Avenel est sociologue, chercheur associé à l'école urbaine de Sciences Po Paris et enseignant à la chaire de travail social et d'intervention sociale du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) de Paris. Conseiller-expert pour le travail social, Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Contact Presse

› Elodie VERGELATI, Responsable des relations presse et des relations publiques
Direction de la Communication
Tél. : 05 58 05 40 32 - 06 64 45 44 46
Mél : presse@landes.fr

Contact Direction

› Mathilde CHARON-BURNEL, Chargée de mission
DGA Grands projets sociaux et médico-sociaux
Tél. : 06 72 56 12 82
Mél : attractivite-metiers@landes.fr



Dans le cadre de la gouvernance élargie du Service public de l'insertion et de l'emploi

